

PAU, le 18 OCT 1946.

6795  
MB/MF

Le PREFET des BASSES-PYRENEES,  
à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,  
- Direction Générale de la Sûreté Nationale  
- Direction du Matériel, du Logement et des  
Transports  
- Sous-Direction des Affaires Mobilières et  
Immobilières  
- Service chargé de la liquidation des Camps  
d'Internement,  
à PARIS.

OBJET : Liquidation des Camps d'Internement  
REFER : votre circulaire n° 4093 du 24.9.1946

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-après, la documentation relative aux camps d'internement de mon département que vous avez bien voulu me demander par circulaire citée en référence.

Les installations mobilières utilisées depuis la guerre pour l'internement des détenus politiques ont été :

- a) Le Camp du Polo de Beyris (Arrondissement de Bayonne)
- b) Le Camp d'Idron (Arrondissement de Pau)
- c) Le Camp de Gurs (Arrondissement d'Oloron).

1) Camp du Polo de Beyris

A - La Ville de Bayonne est propriétaire des terrains sur lesquels les baraquements du Camp du Polo de Beyris ont été édifiés.

Ces bâtiments ont été construits pendant l'occupation par les Allemands et sont actuellement la propriété de l'Administration de la Guerre.

C'est une simple location qui lie la Ville de Bayonne

.../